Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16287-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_156
RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AINÉS (RFVAA) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **48**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSEE AYANT DONNE UNE PROCURATION : **1**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16287-DE-1-1

Madame Emilie MARCHÈS, Adjointe au Maire, Déléguée aux Solidarités, CCAS et au Bien vieillir rappelle à l'Assemblée que le Réseau Francophone Ville Amie des Aînés, créé par l'Organisation Mondiale de la Santé, promeut une démarche concertée d'adaptation de la société au vieillissement et de développement urbain intégrant la question du vieillissement.

Elle vise le bien-être et le bien vivre des aînés, chez eux et dans leur ville, en agissant de manière transversale et participative autour des thématiques suivantes :

- Environnement bâti : habitat, espaces extérieurs et bâtiments, transports et mobilité,

- Environnement social : information et communication, cultures et loisirs, participation citoyenne et emploi, autonomie, service et soins, lien social et solidarité.

Pour accompagner cette phase d'adaptation au vieillissement tout en restant attractive pour tous les âges, la ville de Mérignac – qui partage les objectifs du RFVAA – a adhéré au réseau Francophone par délibération en date du 26 juin 2017.

Cette adhésion a permis :

- d'assurer à la ville de Mérignac la visibilité et la promotion d'une politique déjà extrêmement favorable aux aînés (restaurants seniors, animateurs seniors dédiés, mobilité seniors …). Ceci grâce à un label reconnu (qui s'incarne dans le logo RFVAA) et une communication large à l'échelle nationale et internationale (site de l'OMS, site du RFVAA),

- de former deux agents, en 2018, aux enjeux de la démarche, aux modalités de sa mise en œuvre, aux articulations de cette démarche avec la démarche Monalisa et le développement d'un projet gérontologique de territoire,

- de bénéficier des retours d'expériences et d'échanges de bonnes pratiques avec les autres membres du réseau.

La ville a procédé au renouvellement de cette adhésion ce qui permettra :

- de continuer de bénéficier des atouts du réseau : visibilité, retours d'expérience, échanges de pratiques**,**

- de bénéficier d'un kit ressources et outils de diagnostic participatif,

- d'envisager l'accompagnement vers le label qui permet via l'implication des ainés et l'organisation d'un diagnostic de territoire d'établir une stratégie bien vieillir opérationnelle, au plus près des besoins des habitants de Mérignac.

Le coût de l'adhésion est de 1 250 € pour 2026.

Il convient désormais de désigner les représentants de la ville au sein de ce réseau.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 23 septembre 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16287-DE-1-1

ARTICLE 1 : de désigner pour représenter la Ville Madame Aurélie DOULUT, en tant que titulaire, Madame Emilie MARCHÈS, en tant que suppléante et Madame Estelle RHIE, chargée de mission prévention et lutte contre l'isolement, en tant que professionnelle référente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 45 voix pour et 4 abstentions : Madame Christine MALKIEL, Monsieur Clément VANDECASTEELE, Madame Clémence NAVEYS-DUMAS, Monsieur Jimmy BOURLIEUX

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026

VILLE DE MERIGNAC (Gironde)

Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.